Le fil de terre

Numéro 59 octobre 2015

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

Dans cette période de redécoupage des communautés d'agglomération, il conviendrait d'engager de vrais débats de fond avec les citoyens. Pour cela nous demandons la tenue de réunions publiques qui permettraient à chacun d'avoir les éléments indispensables pour une réelle consultation ne portant pas uniquement sur la forme.

Informer et solliciter l'avis de la population par le biais du journal municipal, est-ce suffisant et à la hauteur des enjeux…?

Marie-José Faure, Présidente du GRIM

PAROLES D'ELUS

Jean-Pierre Brat
Conseiller Municipal

Une intercommunalité au service de qui?

Le Préfet de la Loire vient de faire connaître son projet de schéma intercommunal, ramenant de 17 à 8 le nombre de communautés d'agglomération ou de communes sur le département.

Ce découpage va-t-il permettre de mieux répondre aux besoins des citoyens, de maintenir et développer les services publics de proximité? S'inscrit-il, au contraire dans l'accompagnement des politiques d'austérité et d'un aménagement du territoire au seul bénéfice de la finance?

Les coopérations intercommunales souhaitées par les citoyens pour mieux répondre aux besoins (transports, infrastructures sportives, etc..) ne doivent pas être dévoyées pour faire place à des mégastructures technocratiques, avec des lieux de décisions éloignés et des élus de proximité privés de leurs prérogatives.

Le maire de la commune a décidé de « consulter » les habitants, sur le projet du Préfet, au moyen du « Fil de l'eau » alors que nous demandions des débats publics sur la question. Pour nous, il est important que le plus grand nombre de citoyens s'exprime sur cette évolution importante.

Nous vous invitons, par ailleurs, à être nombreux lors du prochain conseil du jeudi 19 novembre au cours duquel un débat est à l'ordre du jour sur ce point.

BREVES LOCALES

Très récemment encore un « délinquant de la route » a sévi Chemin des Bâteliers en roulant à très vive allure alors que des personnes se situaient sur la chaussée en ont été quittes pour une belle frayeur.

Mais rappelons-nous qu'il fut un temps où notre police municipale utilisait, dans un cadre de prévention, des radars pédagogiques…. Qu'en-est-il maintenant ?

ZAP…

Au dernier conseil municipal, la création d'une vaste Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le quartier Saint-Rambert a été approuvée à l'unanimité. Nous nous réjouissons de cette décision qui va dans le sens de nos propositions notamment lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Réserver un maximum de terrains pour la culture maraîchère, emblématique sur notre territoire, est certes très important, mais il conviendrait aussi de sauvegarder le patrimoine associé (murs en pisé, loges, canaux, chemins …). Une façon de favoriser le maraîchage, de renforcer le lien social tout en sauvegardant notre patrimoine et en valorisant notre terroir y compris au niveau touristique.

Pour cela ne pourrait-on pas construire un programme de rénovation, avec des professionnels, en impliquant la population, les chantiers jeunes, les chantiers d'été, les associations… ?

Gabrielle Sivard

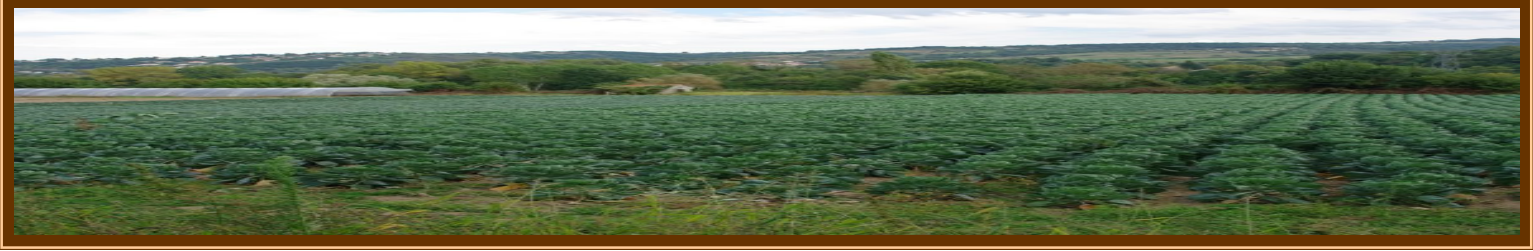

Etalement urbain

Le PLU d'une commune est censé encadrer le développement des zones construites, et préserver des espaces naturels ou agricoles suffisants entre les agglomérations. Les limites de zones urbanisées sont matérialisées sur les voies publiques par des panneaux de début et fin d'agglomération indiquant notamment aux automobilistes la vitesse maximale autorisée. Chacun a remarqué que ces panneaux étaient, depuis plusieurs années, voire décennies, repoussés toujours plus loin des centres villes.

La photo ci-contre a été prise le 21 octobre 2015, à la sortie de Saint-Just, après le hameau d'Avernay. On voit nettement un panneau d'autorisation de chantier situé au-delà de la limite d'agglomération. Il s'agit de la construction d'un immeuble. Lorsque l'immeuble sera achevé, il sera nécessaire, dans le souci légitime d'assurer la sécurité des habitants de déplacer les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération (limitation de vitesse à 50km/h) de quelques dizaines de mètres…

A ce jeu-là, Saint-Just et Saint-Genest-Lerpt pourraient bien ne constituer à moyen terme (20 ou 30 ans) qu'une interminable agglomération !

Norbert Verrier

Préparation du conseil : Lundi 16 novembre 2015 19h00 local des élus.
Conseil municipal : Jeudi 19 novembre 2015 à 19h15, Salle Prieuré Bas
Pour nous contacter, s'abonner ou se désabonner : fildeterre@lesbarques.fr
Retrouvez nos parutions sur : http://www.projetcitoyen.fr/
Et sur https://www.facebook.com/gauche42170